
Programme de Formation

CATEC MAC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné) - Intervenant et/ou Surveillant



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Personnes amenées à intervenir en espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et désirant renouveler son Certificat CATEC conformément aux prescriptions de la R472.

Dans le cadre des bonnes pratiques de prévention pour les interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement décrites notamment par la recommandation R447, deux acteurs ont été identifiés :

1. La personne amenée à s'acquitter en sécurité du rôle de **surveillant** à l'extérieur de l'espace confiné. Celui-ci travaille à l'intérieur de l'espace confiné pour réaliser les tâches en toute sécurité
2. La personne amenée à s'acquitter en sécurité du rôle d'**intervenant** en espace confiné. Ce dernier travaille à l'intérieur de l'espace confiné pour réaliser les tâches en toute sécurité.

Remarques :

- La formation et les évaluations se déroulent en langue française.
- La formation est accessible uniquement aux personnes âgées de plus de 18 ans.



Prérequis

Pour les intervenants et les surveillants :

- notions sur la signalisation temporaire de chantier (pour mise en œuvre dans le cadre d'une intervention);
- maîtrise, nécessaire à la réalisation de l'intervention, de l'usage des contrôleurs d'atmosphère (mise en marche, vérification des critères accessibles pour l'utilisateur, positionnement, reconnaissance des alarmes et leur signification opérationnelle, procédure d'arrêt du matériel, informations à communiquer à son entreprise sur des dysfonctionnements constatés).

Pour les surveillants :

- notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention) ;
- notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : tripode, anti chute à rappel automatique, harnais (pour réaliser le contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant avant d'accéder à l'espace).



Pour les intervenants :

- maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur : dispositif anti-chute : harnais, tripode, anti chute à rappel automatique ... ;
- maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque autosauveteur).

Le maintien de ces prérequis après 3 ans pour le stagiaire, peut s'apprécier par des interventions régulières en espace confiné sur les 3 dernières années et une formation récente ou une pratique régulière concernant les contrôleurs d'atmosphère et les masques auto sauveteurs actuellement mis en œuvre en entreprise.

Remarques :

- ➔ « A l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, simulation d'espaces confinés...) avec le port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise ».

**Nature de la formation :**

CATEC : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Code Certif Info N° 88111 - **Certificat d'intervenant CATEC**

Code Certif Info N° 88109 - **Certificat de surveillant CATEC**

Durée de la certification : **3 ans**

Nombre d'apprenants mini/maxi : 2/8

Formacode : 12541 : Assainissement

Domaine de spécialité : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Cadre législatif - textes officiels :

- Obligations de l'employeur - Articles L4121-1 à L4121-5 du code du travail.
- Travaux en Espace Confiné - R447 de la CNAM.
- CATEC - R472 de la CNAM

Le dispositif CATEC est recommandée depuis 2017.

Depuis novembre 2017, les salariés travaillant dans le domaine de l'entretien, de l'exploitation, de la maintenance ou du développement des ouvrages d'eau et d'assainissement doivent être pourvus d'une certification CATEC avant intervention. Les espaces dans lesquels les travailleurs interviennent présentent, en raison de leur configuration et de leurs caractéristiques, des risques inhérents à la santé et à la sécurité des individus. Difficilement accessibles et souvent peu ventilés, les espaces confinés concernés par le dispositif CATEC entraînent des risques d'intoxication, de noyade, de respiration et d'explosion. Pour prévenir ces risques, le personnel intervenant est appelé à obtenir une certification CATEC en amont de leur mission.



Objectifs pédagogiques

« Surveillant et intervenant »

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;
- Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication ;

« Surveillant »

- Surveiller l'intervention en assurant une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication, ...) jusqu'à la remontée des équipiers.
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.

« Intervenant »

- Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné ;
- Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.



Description

Enseignements théoriques (savoirs) (1 à 2h maximum)

- Retour d'expérience des 3 années écoulées/Analyse de risques
- Rappels sur le cadre réglementaire : Code du Travail, R447, R472, INRS, CNAM ...), champ d'application et acteurs de prévention
- Intervention et prévention des risques en espaces confinés (Rappels)
 - ➔ signalisation de chantier : Document administratif réglementaire en/hors voie publique - Différentes voies de circulation possibles
 - ➔ prévention des risques de chute de hauteur : Mise en place d'un tripode, barrières et protection, utilisation d'un système d'arrêt de chute + harnais
 - ➔ Risques liés à l'atmosphère en espaces confinés – Divers gaz possibles en espace confiné – utilisation des détecteurs
 - ➔ Ventilation : Principes de la ventilation en espace confiné – Matériel de ventilation
- Connaître les modalités et codes de communication entre : surveillant(s) et intervenant(s), surveillants (entre eux, le cas échéant), - surveillants et extérieur (secours, hiérarchie)

Identification de 2 acteurs : Surveillant et Intervenant

- Rôles du Surveillant
 - ➔ Le maintien des conditions de sécurité (ventilation, intégrité de la signalisation de chantier)
 - ➔ Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des équipiers
 - ➔ Connaître et savoir mettre en oeuvre Les procédures d'alerte et de secours
 - ➔ Connaître les modalités et codes de communication entre : - surveillant(s) et intervenant(s), surveillants (entre eux, le cas échéant), - surveillants et extérieur (secours, hiérarchie).
- Rôles de l'intervenant :
 - ➔ Connaître et suivre es procédures d'évacuation de l'espace confiné (suivi de procédure, évacuation calme, information de l'encadrement)
 - ➔ Connaître les risques liés à son activité professionnelle
 - ➔ Porter attention aux signes de danger
 - ➔ Connaître les modalités et codes de communication entre : - surveillant(s) et intervenant(s), intervenants (entre eux, le cas échéant).
 - ➔ Réaliser un compte-rendu des observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace confiné

Enseignements pratiques (savoir-faire) (5 à 6h) au cours desquelles les évaluations seront effectuées par les formateurs, pour les rôles d'intervenant et de surveillant.

Mises en situation atelier « surveillant » et « intervenant » dans un Espace d'Entraînement et de Certification référencé :

- Préparation de l'intervention
- Sécurisation de la zone de travail – Équipement des intervenants
- Ventilation
- Détection préalable

- Intervention scénarii d'incidents et d'alertes.



EPI

Casque + jugulaire, Chaussures de sécurité, Gants, lunettes de protection, Gilet haute visibilité. A fournir, à minima, par l'employeur ou le commanditaire de la formation ; à défaut vous pourriez vous voir refuser l'accès à la session de formation ou supporter des frais supplémentaires forfaitaires de 100 € HT. (EPI): Équipements de Protection Individuelle. Que vous soyez salarié d'entreprise ou particulier, la formation CATEC exige le port d'EPI spécifiques, renseignez vous.



Modalités pédagogiques

Mode : Plénière, Groupe, Binôme, Individuel.

Séquence : Synchrones -Présentiel

Méthode : Magistrale. Démonstrative, Interrogative, Expérientielle - avec mises en situation.

Durée de l'action : 7 heures (1 jour)

- Apports théoriques (1 à 2h maximum) - Retour d'expérience et rappel des bonnes pratiques.
- Mises en situation sur l'Espace d'Entrainement et de Certification sécurisé et validé (5 à 6 h), au cours desquelles les évaluations seront effectuées par les formateurs, pour les rôles d'intervenant et de surveillant.

Chaque demi-journée est également ponctuée par 1 pause d'environ 15mn.



Moyens et supports pédagogiques

Moyens matériels et techniques :

- Salle de formation , équipée de moyens de projection, paperboard papier ou numérique.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo projection notamment.
- Site pédagogique : Espace d'Entrainement et de Certification référencé et EPI spécifiques conformes au document de référence de l'INRS et aux prescriptions de la R472 de la CNAM.

Moyens d'encadrement :

- Equipe de formateurs formés et certifiés CATEC.
- Référent coordinateur formation et responsable pédagogique.
- Les sessions sont assurées par 2 formateurs certifiés CATEC.

La Certification est dispensée et délivrée par un organisme de formation habilité par l'INRS.

Conditions de Réalisation et de Délégation :

PEPCI formation est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 15/05/2030, sous le n° H35893/2025/Catec-1/O/12. Les formations sont réalisées sur le site référencé PEPCI au 266 boulevard Voltaire Paris 75011.

Formateurs

Deux formateurs CATEC formés et certifiés par l'INRS.

Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires et tenons compte des retours d'expérience de nos clients et stagiaires notamment.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des stagiaires : En vue la délivrance du CATEC Intervenant et ou Surveillant les évaluations formatives et sommatives à visées certificatives sont réalisées tout au long de la formation MAC. Les formateurs certifiés CATEC évaluent les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement et de mise en situation impliquant la réalisation de simulation d'interventions en espace confiné, selon les grilles de certification établies selon la Recommandation R472.
- Une attestation de fin de formation ou un bilan d'acquisition des compétences est remis à à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- En cas de réussite, délivrance d'un certificat CATEC (carte CATEC).
- La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisés par la signature des feuilles de présence.



Informations sur l'admission

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation.

Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)